

**Mémoire de  
Monsieur Denis Poitras**

Dans le cadre de la consultation sur la migration des  
sections  
de la Chambre de sécurité financière

**Soumis le 4 septembre 2014**

Bonjour,

Il m'est d'avis que le processus en cours n'est du meilleur intérêt ni des membres de la Chambre ni du public.

Si l'Autorité doit encourager « l'adhésion à des principes commerciaux justes et équitables », elle devrait favoriser une obligation à ce que les représentants se regroupent dans une association à la suite d'un vote libre et supervisé par elle. Telle association devrait recevoir de la Chambre les sommes nécessaires à son fonctionnement et sa mise sur pied puis, par la suite, établir ses propres cotisations.

À défaut de ce faire, la Chambre exercerait une « discrimination déraisonnable entre... ses membres » désireux d'adopter la solution proposée par elle et ses membres désirant une autre solution.

Le public pourrait craindre des relations incestueuses entre la Chambre et les associations qu'elle propose.

Denis Poitras, MBA  
Excel gestion privée inc.  
Groupe financier Horizons